

PROJET DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

FICHE TECHNIQUE : INFRASTRUCTURES FONCTIONNANT À PLEINE CAPACITÉ

4 NOUVEAUX SITES (5 INFRASTRUCTURES) ET 1 SITE EXISTANT

Infrastructures	Centre de biométhanisation et Centre pilote de prétraitement	Centre de compostage	Centre de biométhanisation	Centre de compostage	Plateforme de compostage (site existant)
Site	Ville de Montréal-Est Angle Broadway et A-40 (carrière Demix)	Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles Angle A-40 et Saint-Jean-Baptiste	Arrondissement de LaSalle Angle Saint-Patrick et boulevard Angrignon (Solutia)	Arrondissement de Saint-Laurent 9091-9191, Henri-Bourassa Ouest	Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension Complexe environnemental de Saint-Michel 2235, Michel-Jurdant
Caractéristiques	Bâtiments fermés <ul style="list-style-type: none"> • Sous pression négative • Filtration de l'air • Réception et transbordement intérieurs 	Bâtiment fermé <ul style="list-style-type: none"> • Sous pression négative • Filtration de l'air • Réception et transbordement intérieurs 	Bâtiment fermé <ul style="list-style-type: none"> • Sous pression négative • Filtration de l'air • Réception et transbordement intérieurs 	Bâtiment fermé <ul style="list-style-type: none"> • Sous pression négative • Filtration de l'air • Réception et transbordement intérieurs 	Compostage extérieur en andains <ul style="list-style-type: none"> • Retournement des andains avec équipement mécanique
Caractères du bâti	Contribution au plan architectural Vise certification LEED Toit vert Ceinture végétale	Contribution au plan architectural Vise certification LEED Toit vert et/ou avec serres Ceinture végétale	Contribution au plan architectural Vise certification LEED Toit vert Ceinture végétale	Contribution au plan architectural Vise certification LEED Toit vert et/ou avec serres Ceinture végétale	Aucun bâti Opération extérieure
Capacité maximale de traitement	Centre de biométhanisation 60 000 tonnes / an Centre pilote de prétraitement 25 000 tonnes / an	29 000 tonnes / an	60 000 tonnes / an	50 000 tonnes / an	16 000 tonnes / an
Intrants : volume D : digestat (pré-compost) OM : ordures ménagères RA : résidus alimentaires RV : résidus verts	Centre de biométhanisation RA : 60 000 tonnes / an RV : 3 550 tonnes / an Centre pilote de prétraitement OM : 25 000 tonnes / an	D : 25 000 tonnes / an RV : 18 725 tonnes / an	RA : 60 000 tonnes / an RV : 21 725 tonnes / an	RA+RV : 39 000 tonnes / an D : 11 000 tonnes / an	RV : 16 000 tonnes / an (essentiellement des feuilles)

Infrastructures	Centre de biométhanisation et Centre pilote de prétraitement	Centre de compostage	Centre de biométhanisation	Centre de compostage	Plateforme de compostage (site existant)
Extrants : volume B : biométhane C : compost D : digestat (pré-compost) RV : résidus verts	Centre de biométhanisation B : 4 000 000 mètres ³ D : 18 000 tonnes / an RV : 3 550 tonnes / an Centre pilote de prétraitement <ul style="list-style-type: none"> • Matière recyclable et compostable • Combustible dérivé des déchets • Résidus ultimes 	C : 15 400 tonnes / an RV : 14 725 tonnes / an	B : 4 000 000 mètres ³ D : 18 000 tonnes / an RV : 21 725 tonnes / an	C : 28 000 tonnes / an	C : 8000 tonnes / an * Utilisées à 100 % pour réaliser le parc du CESH et distribuer aux citoyens
Nombre maximal de camions / jour	Déc-mars Avr-sept Oct-nov Moyenne annuelle 44 55 88 58	Déc-mars Avr-sept Oct-nov Moyenne annuelle 9 23 73 21	Déc-mars Avr-sept Oct-nov Moyenne annuelle 29 41 77 44	Déc-mars Avr-sept Oct-nov Moyenne annuelle 11 33 70 33	Oct-Dec 70
Conclusion de l'étude d'impact sur les déplacements	Impact minime ne nécessitant aucune mesure au niveau du transport routier local	Impact minime ne nécessitant aucune mesure au niveau du transport routier local	Impact minime ne nécessitant aucune mesure au niveau du transport routier local	Aucun impact sur la situation actuelle	
Contrôle des odeurs Lignes directrices MDDELCC* Respect de 1 u.o. (98 %) Respect de 5 u.o. (99,5 %)	Résultats simulation Respect des lignes selon la simulation 99,4 % 100 %	Résultats simulation Respect des lignes selon la simulation 99,8 % 100 %	Résultats simulation Respect des lignes selon la simulation 99,02 % 100 %	Résultats simulation Respect des lignes selon la simulation 99,19 % 99,96 %	Selon le certificat d'autorisation 7530-06-01-00700-01 émis en 1995, mise à jour en 2005
Contrôle du bruit	En deçà des seuils tolérés par les règlements locaux	En deçà des seuils tolérés par les règlements locaux	En deçà des seuils tolérés par les règlements locaux	Respectent les critères de bruit des lignes directrices du MDDELCC	
Prochaines étapes 2015	<ul style="list-style-type: none"> • Création du comité de suivi du secteur Est • Appel d'offres 	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption de la modification aux règlements de zonage et au Plan d'urbanisme par les instances • Création du comité de suivi du secteur Est • Appel d'offres 	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition du terrain 	<ul style="list-style-type: none"> • Création du comité de suivi du secteur Ouest • Appel d'offres 	

* Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques